

MOTION

Les magistrats du siège et du parquet, les greffiers et fonctionnaires du tribunal de grande instance d’Agen, réunis en assemblée plénière :

S'ETONNENT des conditions de consultation des *Chantiers de la justice*, par le biais de trois questionnaires à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017.

ESTIMENT que de tels délais pour répondre à trois questions sur des champs aussi vastes que la réforme de la procédure pénale, de la procédure civile et le sens et l'efficacité de la peine empêchent un quelconque travail d'élaboration, ni en interne entre les magistrats et fonctionnaires, ni avec les autres acteurs qui concourent aux procédures judiciaires, notamment les enquêteurs et avocats.

CONSIDERENT que la sollicitation des personnels de justice dans ces conditions témoigne d'un désintérêt manifeste de la Chancellerie à l'égard du travail accompli par chacun dans un contexte de pénurie majeure avec la souffrance qui en résulte au quotidien.

DEPLORENT que la réforme annoncée de la carte judiciaire, rebaptisée « réseaux judiciaires », vise en réalité la création des tribunaux de première instance et la transformation de nombreuses juridictions en « chambres détachées » vidées de leurs attributions, situations susceptibles de porter atteinte au principe de l'immovibilité des magistrats.

S'INQUIETENT des perspectives de création de juridiction numérique sans audience, sans tribunal, sans juge et sans fonctionnaire.

DENONCENT une consultation de pure façade à travers des questionnaires très orientés reprenant des décisions déjà adoptées aux ministères de l'Intérieur et de la Justice.

REFUSENT de prêter leur concours à une concertation purement factice.